Chambre des Représentants.

SESSION DE 1868-1869.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON Nº 2

POUR LA SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1868.

Rapports ordinaires.

M. T'SERSTEVENS, 4er rapporteur.

Numéros	
du	
fe uilleton.	

Numéros du registre des pétitions.

4. 49661.

Par pétition datée de Frameries, le 16 mars 1868,

Des habitants de Frameries demandent que la station de cette commune soit le point de départ du chemin de fer de Frameries à Chimay. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Trayaux Publics.

2. 19655.

Par pétition datée de Seraing, le 12 mars 1868,

Les enfants Dethier, orphelins et mineurs, réclament l'intervention de la Chambre pour être secourus par la commune de Montigny. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

3. 49682.

Par pétition datée de Senesse, le 28 mars 1868,

Les instituteurs ruraux du canton de Senesse demandent que l'art. 28 du règlement général pour l'organisation des caisses de prévoyance en faveur des instituteurs primaires des communes rurales soit remplacé par les dispositions analogues du règlement des instituteurs urbains.— Concl.— Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.

Numéros du feuilleton. Numéros du registre des pétitions.

4. 19558.

Par pétition datée de Lessines, le 22 février 1868,

Le sieur Sergent, domicilié à Lessines, se plaint que son fils a été rayé de la liste des miliciens de cette commune et inscrit d'office sur celle de Papignies. — Concl. — Renyoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

5. 19561. Par pétition datée de Bruxelles, le 28 février 1868,

La dame Van Nieuwenlandt demande la grâce de son mari, soldat au 8° régiment de ligne, qui a été condamné à la division de discipline. — Concl. — Renvoi au Ministre de la Guerre.

6. 19658. Par pétition datée de Bruxelles, le 22 mars 1868,

Le sieur Landrien propose des modifications à la loi de 1842 sur l'enseignement. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignements.

7. 19655. Par pétition datée d'Anvers, le 21 mars 1868,

Le sieur Van Ryswyck demande que le Gouvernement interdise l'emploi des femmes aux écritures de bureau du génie militaire à Anvers. — Concl. — Renvoi au Ministre de la Guerre.

8 19669. - Par pétition datée de Gand, le 25 mars 1868,

L'administration communale de Gand demande une loi apportant certaines restrictions au travail des enfants dans les manufactures. — Concl. — Renvoi à la commission permanente de l'Industrie.

9. 19807. Par pétition datée de Malines, le 31 août 1868,

L'administration communale de Malines propose des dispositions pour régler le travail des enfants dans les manufactures.

Le sieur Rooses, sccrétaire de la division Gantoise du fond Willems, propose des dispositions dans le même bnt.

L'administration communale d'Anvers déclare appuyer les propositions de la ville de Gand, relatives à la règlementation du travail des enfants dans les manufactures.

L'administration communale de Louvain prie la Chambre d'adopter ces propositions sauf à fixer à onze ans, l'âge auquel les enfants scraient admis dans les fabriques. — Concl. — Renvoi à la commission permanente de l'Industrie.

[Nº 28.]

Numéros Numéros du registre des pétitions. du feuilleton.

10. 19853.

Par pétition de Gand, le 26 juillet 4868, 19844. Des habitants et ouvriers à Gand demandent une loi

19847. 19881.

réglementant le travail des enfants dans les manufactures. Même demande d'autres habitants et ouvriers à Gand ct du conseil communal de Namur. — Conel. — Renvoi à la commission permanente de l'Industrie.

M. JULLIOT, 2º rapporteur.

Par pétition datée d'Hollogne-sur-Geer, le 3 mars 1868, 11. 19586. Les sieurs Liverani et Drouet appellent l'attention de la Chambre sur la difficulté de concilier les art. 4 et 5 de l'arrêté royal du 13 octobre 1841 instituant un concours sur les matières d'enseignement supérieur. - Concl. -Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

12. 19560. Par pétition datée de Vechmael, le 1ºr mars 1868, Le conseil communal de Vechmael demande la construc-

tion d'une route de Tongres à Gelinden.

Même demande des conseils communaux d'Engelmanshoven et de Gelinden. - Concl. - Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.